

Modalités d'évaluation - DE1

Contrôles semestriels :

Les étudiant-e-s et stagiaires sont informés des processus d'évaluation (modalités et temporalités). Elles et ils disposent des items permettant de situer leur progression au regard des attentes du cursus.

Un bilan évaluatif semestriel, qui prend en compte les critères communiqués par le collège de l'inspection de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA), est réalisé par UV.

Chacune des UV constitutives du Diplôme d'État de professeur de danse s'obtient avec une moyenne de 10 sur 20 constituée pour partie d'une note de contrôle continu (CC) et d'une de contrôle terminal (CT).

Il est indispensable d'avoir obtenu les 3 UV théoriques (livret de formation faisant foi) pour pouvoir présenter l'UV de Pédagogie. L'obtention des 4 UV débouche sur la délivrance du Diplôme d'État.

Pour ce qui est des UV théoriques cette part est de 50% CC et de 50% CT

La note du contrôle continu est basée sur :

- la présence, l'engagement et la progression au sein de la formation ;
- différents travaux pratiques et artistiques réalisés durant le parcours de formation adaptés à chacune des UV ;
- les examens blancs qui jalonnent le parcours (1 par semestre en DE1).

UV d'Histoire de la danse

Pour l'UV d'Histoire de la danse sont ainsi notées 8 rédactions et un exposé en sous-groupe, deux examens au format de l'épreuve terminale, l'ensemble ventilé sur les deux semestres.

La grille d'évaluation du CC et du CT est basée sur les repères, suivants :

- Compréhension du sujet (capacité à cadrer le sujet, à proposer les développements qu'il appelle) ;
- Connaissances mobilisées (ampleur et exactitude des notions et situations mobilisées à l'appui des développements proposés, mise en perspective et contextualisation dans l'histoire générale de la danse et dans les enjeux artistiques, politiques et sociaux) ;
- Capacité d'organisation du discours (clarté de l'exposé, cohérence des raisonnements) ;
- Capacité à construire un point de vue personnel.

L'épreuve terminale est, quant à elle, constituée de 20 questions de cours appelant une réponse simple (coeff.2) et d'une dissertation (coeff.3), temps imparti : 4h

UV de Formation Musicale

Pour l'UV de Formation Musicale sont notés un exposé biographique, une présentation chorégraphique construite à partir d'une partition et deux examens blancs ventilés sur les deux semestres.

La grille d'évaluation du CC et du CT est basée sur les repères suivants qui s'articulent avec la structure de l'épreuve terminale, celle-ci visant à retracer la fonction de cet axe dans la formation du professeur de danse, répartis comme suit :

Improvisation dansée et analyse d'un extrait d'œuvre issue de la culture occidentale tiré au sort parmi 40 extraits possibles (du XVI^e siècle à nos jours) :

- Présentation et analyse de l'œuvre (présentation générale et identification des principales caractéristiques) ;
- Présentation du parti-pris pour l'improvisation (clarté de l'exposé, pertinence des arguments étayant les choix) ;
- Capacité à transcrire en mouvement un court extrait musical (créativité, articulation signifiante avec le support musical, musicalité du mouvement) ;

Mémorisation et reproduction corporelle et vocale :

- Exactitude de la reproduction mélodique à la voix seule (respect de la durée, des valeurs de temps et nuances) ;
- Exactitude de la reproduction rythmique à la voix seule (respect de la durée, des valeurs de temps et nuances) ;
- Précision de la reproduction mélodique corporelle (respect de la durée, visibilité des élans et repos de la phrase) ;
- Précision de la reproduction rythmique corporelle (respect de la durée, des appuis, des durées dans les transferts de poids).

Lecture rythmique :

- Capacité à lire un rythme simple (respect des valeurs de temps, respect des nuances) ;
- Réponses aux questions sur des notions élémentaires de solfège.

Analyse de l'œuvre au programme :

- Analyse d'un extrait tiré au sort issu d'une des 3 œuvres imposées au programme (communiquées en début de saison par le collège de l'inspection) :
 - » Capacité à restituer le contexte de création de l'œuvre (époque et actualité artistique du moment) ;
 - » Capacité à situer le-la compositeur-riche (période d'activité, ampleur de la production, lien avec d'autres compositeur-riche-s, inscription dans un courant artistique, lien avec la création chorégraphique) ;
 - » Capacité d'analyse de l'œuvre (style, forme, caractéristiques fines de l'extrait écouté, mise en perspective historique de l'œuvre, de son impact) ;
 - » Capacité à construire un point de vue personnel (explication des univers corporels que l'œuvre suscite, évocations d'appropriations chorégraphiques ou pédagogiques envisageables, argumentation de la sensibilité musicale).

Temps de mise en loge 30mn, durée de l'épreuve orale : 30mn.

UV d'Anatomie-Physiologie

Pour l'UV d'Anatomie-physiologie sont notés, outre l'engagement dans le processus de formation, les deux examens blancs.

La grille d'évaluation du CC et du CT est basée sur les repères suivants qui s'articulent avec la structure de l'épreuve terminale, celle-ci visant à retracer la fonction de cet axe dans la formation du professeur-e de danse, répartis comme suit :

Sujet d'anatomie :

- clarté, complétude et exactitude des connaissances relatives au sujet tiré ;
- capacité à repérer, localiser, mobiliser avec le squelette et sur soi les points, régions, chaînes ou mécanismes concernés ;
- capacité à démontrer corporellement les mécanismes concernés et pertinence des exemples choisis ;
- cohérence de l'analyse conduite, de l'enchaînement des idées ;
- capacité à mettre le sujet tiré en lien avec la pratique de la danse ;
- capacité à identifier les possibilités et les limites de la zone concernée en lien avec la pratique de la danse.

Sujet de physiologie :

- clarté, complétude et exactitude des connaissances relatives au sujet tiré ;
- capacité à faire du lien entre différentes notions de physiologie et entre la physiologie et l'anatomie
- capacité à mettre le sujet tiré en lien avec la pratique de la danse ;
- capacité à identifier à partir du sujet tiré les précautions ou vigilances dans sa pratique de la danse.

Temps de mise en loge avec un sujet choisi parmi 2 tirés au sort : 30mn, durée de l'épreuve orale : 15mn.